



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2020

### MOLINES EN QUEYRAS

La séance débute par la demande de Monsieur le Maire de bien vouloir rajouter la délibération suivante : Demande de subvention pour le sentier de l'aigue agnelle. Les membres du conseil acceptent.

**Présents :** MARTIN Francis, POUGEOL Anne, HOFFMANN Jean-Paul, LAGET François, LEMENACH Arielle, GARCIN Valérie

**Absents :** FANTINI Damien, CHAIX Magali, BLANC DEBRUNE Catherine, MORETTON Sébastien, LOY Thierry

**Secrétaire de séance :** GARCIN Valérie

#### 1/ Approbation du compte rendu du 9 décembre 2019

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 9 mars 2020 joint aux convocations de la présente séance.

**Vote : pour à l'unanimité**

#### 2/ Vote des taux d'imposition 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les taux des différentes taxes pour l'exercice 2020, compte tenu du montant des bases locatives notifiées par les services fiscaux. Il informe que le taux de la taxe d'habitation n'est plus à prendre.

Il propose de retenir les taux votés suivants :

Rappel 2019 :	2020
<input checked="" type="checkbox"/> Taxe d'habitation : 23.92 %	<input checked="" type="checkbox"/> Taxe d'habitation : plus de taux
<input checked="" type="checkbox"/> Taxe foncière bâtie : 27.58 %	<input checked="" type="checkbox"/> Taxe foncière bâtie : 24.58 %
<input checked="" type="checkbox"/> Taxe foncière non bâtie : 92.55 %	<input checked="" type="checkbox"/> Taxe foncière non bâtie : 92.55 %
<input checked="" type="checkbox"/> CFE : plus la compétence	

**Vote : pour à l'unanimité**

#### 3/ Vote budget primitif commune 2020

Monsieur le Maire présente le budget primitif de la commune pour l'exercice 2020. Après explication des différentes imputations, le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif de la commune pour l'exercice 2020.

**Vote : pour à l'unanimité**

#### 4/ Vote budget primitif eau 2020

Monsieur le Maire présente le budget primitif de l'eau pour l'exercice 2020. Après explication des différentes imputations, le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif de la commune pour l'exercice 2020.

**Vote : pour à l'unanimité**

## 5/ Vote budget primitif de la piste de luge 2020

Monsieur le Maire présente le budget primitif de piste de luge pour l'exercice 2020. Après explication des différentes imputations, le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif de la commune pour l'exercice 2020.

**Vote : pour à l'unanimité**

## 6/ Subventions aux associations

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les subventions aux associations au titre de l'exercice 2020.

Organisme	Rappel 2019	2020
Association les p'tits loups	75 000 €	75 000€
Ani agnel	38 000 € ( + 2000€ avancé par la mairie pour l'achat du chalet)	40 000 €
Club de modélisme/ MMS	11 500 €	
PNR du queyras	9 376€	9 376€
Association des maires 05	227.82€	232.50
Association des maires ruraux 05	100€	100€
Hautes alpes Nordic	120 €	120
CAUE	100 €	100
FNACA Guillestre Queyras	60 €	60 €
Fondation du patrimoine	55 €	55€
Le souvenir français	50€	50€
UDAF (fonds solidarité logement)	125.60	125.60€
RASED	25.50	25.50 €
Secours en avalanche	110 €	110 €
CAF du Guillestrois/ 5enfants	240€ (60€/4enfants)	120€ (60€ / 2 enfants)
ANEM	430.84€	330.37€
It 05	609,60€	604.20 €
Rugby club	250€ (50€/ 5 enfants)	
Office de Tourisme	575€	488.75€
FND Pastoralisme	200€	200€
Comité de jumelage	50€	50€
Pefc bois des alpes	130.30	130.30€
Remy Garcin	1000€	1000€
Victor Garcin	1 000€	1000€
MFR Ventavon	1 enfant / 100€	
Queyraflex	1 000€	
Cidf droit des femmes	50 €	50€
Bois des Alpes	200€	200€
Prévention routière	170€	170€

**Vote : pour à l'unanimité**

## 7/ Convention d'objectif et de moyens entre la commune et la crèche les p'tits loups

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de renouveler la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Les p'tits loups ».

Le conseil municipal s'engage à verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 75 000 € pour l'année 2020.

**Vote : pour à l'unanimité**

## 8/ convention d'objectif et de moyens entre la commune et l'association Anim'agnel

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de renouveler la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Anim'agnel ».

Le conseil municipal s'engage à verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € pour l'année 2020.

**Vote : pour à l'unanimité**

## 9/ Délibérations prise en charge des forfaits de ski

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose la prise en charge des 20% restant au niveau du prix des forfaits de ski pour les enfants scolarisés sur la commune, le reste étant financé par la Régie des remontées mécaniques ce qui représente la somme de 2012.80€ pour la saison d'hiver 2019/2020.

**Vote : pour à l'unanimité**

## **10/assiettes et destination des coupes exercice 2020.**

Le maire expose que, après rencontre avec l'ONF, comme chaque année il convient de délibérer sur l'assiette et la destination des coupes de bois. Le maire rappelle que la demande en bois de chauffage par les administrés reste élevée. Les services de l'ONF ont procédé au martelage d'une coupe dans les parcelles 23 et 25 du Bois de Saint Simon.

**Vote : pour à l'unanimité**

## **11/ Délibération vente de coupe de bois façonnés.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder au choix de la destination des bois de la forêt communale issus des parcelles 31/32 (bois des Bourrels) et 43/45 (bois de la Salce et des Faures). L'ONF propose que l'exploitation des coupes soit réalisée en bois façonnés. Une partie des bois issus de ces coupes seront mis en vente sous forme de contrats d'approvisionnements négociés par l'ONF (vente groupées). Les autres produits seront vendus sous forme de prévente et au gré à gré. L'ONF assumera le rôle de donneur d'ordre pour l'exploitation des coupes.

**Vote : pour à l'unanimité**

## **12/ Assiette des coupes 2021**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre du responsable du service Forêt de l'Office National des Forêt, concernant les coupes à asseoir en 2021 en forêt communale relevant du régime forestier.

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface (ha)	Coupe réglée	Année prévue aménag	Année proposé par l'ONF	Année décide par le propriétaire	Destination prévisionnelle	
								délivrance	vente
7	IRR	690	16.40	OUI	2019	2022			
19	IRR	420	9.90	OUI	2019	2022			
28	IRR	780	19.5	OUI	2021	2021			
38	IRR	80	3.5	OUI	2022	2021			

**Vote : pour à l'unanimité**

## **13/ Délibération convention cadre relative à l'entretien des sentiers de responsabilités communale dans le PNRQ 2020-2022.**

Monsieur le Maire rappelle que pour les sentiers de compétence communale, depuis 2011, le parc et les communes ont passés une convention triennale pour clarifier leur rôle respectif et proposer un cadrage de l'action « entretien des sentiers » que les communes pourraient confier au Parc.

Il s'agit aujourd'hui de reconduire cette convention pour la période 2020-2022.

**Vote : pour à l'unanimité**

## **14/Recrutement de personnel pour la saison été 2020**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que pour les besoins d'exploitation de la piste de luge par la commune, il est nécessaire de recruter un agent non titulaire pour la saison estivale.

**Vote : pour à l'unanimité**

## **15/ Demande de subvention garage communal et local pompiers**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de solliciter des subventions auprès des pouvoirs publics, dans le cadre de la construction d'un garage communal.

L'estimation du projet est de 800 000 € HT. Le financement pourrait être assuré par la répartition suivante :

Conseil Régional PACA à hauteur de 30 % soit 240 000 €

Département des hautes Alpes à hauteur de 20 % soit 160 000 €

Etat à hauteur de 30 % soit 240 000 € par la DETR 2019

Le reste étant pris en charge par la commune en auto financement ou par un prêt bancaire.

**Vote : pour à l'unanimité**

## **16/ Demande de subvention cabane d'alpage de sommet bucher.**

Monsieur le Maire rappelle les enjeux de cet aménagement. Il s'agit d'aménager la cabane et permettre de respecter les normes sanitaires et de sécurité

Monsieur le Maire **PROPOSE** le plan de financement comme suit :

Feader mesure 7.6.2	20 298.08€	53% de 75%
Conseil Départemental 05	18 000.19 €	47 % de 75%
COMMUNE	12 766.09 €	25 %
<b>TOTAL</b>	<b>51 064.36 €</b>	<b>100 %</b>

**Vote : pour à l'unanimité**

## **17/ Travaux de la voie douce de la mobilité ; mission de maîtrise d'œuvre et marché public-**

M le Maire propose de réaliser des Etudes réglementaires et Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'aménagement d'une liaison douce entre la station et le village. Travaux complémentaires en faveur du développement et de la qualité de l'accueil touristique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de lancer une mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 12 000 € HT et d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à cette mission.

**Vote : pour à l'unanimité**

## **18/ Demande de subvention pour le sentier de l'aigue agnelle**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de solliciter une subvention auprès du Département, dans le but d'effectuer les travaux du sentier de l'Aigue Agnelle.

Il s'agit d'entretenir un sentier abandonné reliant le refuge Agnel au Canal Rouchas Frach.

L'estimation du projet est de 12 000.00 € HT. Le financement pourrait être assuré par le département des Hautes Alpes à hauteur de 70 % soit 8 400 € chacun. Le reste étant pris en charge par la commune en auto financement.

**Vote : pour à l'unanimité**

## **Questions diverses**

\* Le SMITOMGA recherche des référents sur la commune afin de gérer les différents points de compostage mis en place sur la commune.

\* L'école a repris à la journée. Les parents doivent fournir le repas froid le midi.

\* Le département va mettre en place un plan de relance avec la Préfecture

\* Les horaires des navettes de l'été restent les mêmes que l'an dernier